MOUVEMENT

DE LA POPULATION SARDE

PENDANT

LA PÉRIODE DÉCENNALE DE 1828 A 1837.

PAR M. VILLERMÉ.

Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur le second volume des Recherches statistiques de la Commission supérieure de Turin [1].

Les nouveaux Codes du royaume de Sardaigne, et l'application de notre système décimal à ses monnaies, poids et mesures, ne sont pas les seuls changements utiles introduits de nos jours dans l'administration de ce pays : une heureuse impulsion l'a fait entrer dans la voie d'autres améliorations.

Au nombre de ces dernières, il faut compter la publication d'une grande statistique officielle de toutes les provinces continentales des États sardes, c'est-à-dire de la presque totalité de ces États.

Deux volumes de cet important ouvrage ont paru ; l'un en 1839, l'autre en 1843. Le premier, dont j'ai rendu compte à l'Académie il y a quatre ou cinq ans, offre les résultats d'un recensement de la population fait en 1838 ; et le second, qui va nous occuper, présente le mouvement de la population pendant la période décennale de 1828 à 1837.

Je ne reproduirai aucune des réflexions qui accompagnaient mon rapport sur le précédent volume ; mais je crois devoir dire tout d'abord que le même esprit d'exactitude, la même sévérité de méthode, la même unité de direction et de but, de plan et de pensées, et la même réserve, la même sagacité, se font remarquer dans celui-ci. Du reste, si l'on excepte quelques mutations dans le personnel des commissions chargées d'en recueillir les matériaux, ce volume est l'œuvre des mêmes collaborateurs.

Il contient :

1° Une courte *Introduction* où l'on indique le plan des recherches et l'ordre adopté pour en exposer les résultats ;

2° Une *Instruction* détaillée sur la manière de faire ces recherches. Elle a été adressée aux Commissions provinciales par la Commission supérieure qui dirige leurs travaux, les vérifie, en rassemble les résultats et les coordonne ;

3° Des tableaux en chiffres du mouvement de la population, où sont exposés des faits purs, constatés, étudiés pour eux-mêmes, réunis en dehors de toute théorie ou opinion scientifique, et dans l'indifférence, même dans l'ignorance complète des conséquences que l'on en peut tirer ;

---

[1] *Informazioni statistiche raccolte dalla R. Commissione superiore per gli stati di S. M. in Terra Ferma.* (*Movimento della popolazione.*) Vol. II, Torino, *dalla stamperia reale.* 1843.

4° Enfin, de judicieuses observations sur les tableaux de la troisième partie, dont elles facilitent l'intelligence, en même temps qu'elles en offrent un excellent résumé, où l'on trouve les rapports proportionnels des naissances, des mariages et des décès entre eux et avec le nombre des habitants.

Le tout forme un volume grand in-4° de 7 à 800 pages. La dernière partie, à laquelle j'emprunterai plus d'une remarque, plus d'un éclaircissement, doit être considérée comme un ouvrage distinct des trois autres parties; elle est due à M. le professeur C.-J. Giulio, membre de l'Académie royale de Turin.

Il serait bien superflu d'insister ici sur la vive lumière que ces sortes de recherches, entreprises et rédigées avec soin et intelligence, peuvent répandre, surtout lorsqu'il s'agit de comparer entre elles des populations vivant dans des conditions différentes de civilisation, d'industrie, d'aisance, de nourriture, de climat, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de les considérer dans leurs rapports avec le corps entier des institutions et avec les principaux agents physiques et moraux.

Sans doute, les rapprochements que font naître ces recherches ne permettent pas toujours d'en faire sortir une théorie inattaquable des faits qui s'y trouvent mentionnés. Mais on comprend que les faits bien constatés, bien observés, sont la seule base de toute théorie de cette nature, et combien il est à regretter qu'on ait négligé pendant si longtemps de rassembler les matériaux de semblables statistiques; car personne, il paraît, ne s'en était bien sérieusement occupé avant la moitié du dernier siècle. « Il y a là une lacune considérable qui ne peut plus être remplie pour les siècles écoulés, et (si nous en croyons un savant prêtre que personne, assurément, ne soupçonnera d'aucun entraînement en pareille matière [1]) il faudra d'autres siècles pour acquérir ce trésor de connaissances expérimentales que nous n'avons pu recueillir avec l'héritage des générations éteintes. »

Malgré cette dernière assertion, on peut, à l'aide du travail de la Commission supérieure de statistique de Turin, remonter aux lois suivant lesquelles se règle le mouvement de la population sarde à l'époque actuelle, c'est-à-dire aux lois qui ont régi l'ensemble des faits que font connaître les tableaux de ce mouvement.

Ces lois, il faut les admettre, car rien n'est mieux prouvé; il faut les admettre, sinon comme des forces qui existent et agissent par elles-mêmes, du moins comme l'expression de telles forces ou de causes, — n'importe le nom qu'on leur donnera, — inconnues dans leur essence, mais certaines, constantes, providentielles, dont l'action régulière, permanente, l'emporte toujours, et nécessairement, sur l'action des causes secondaires, variables, transitoires et accidentelles.

Ce qui montre bien d'ailleurs la puissance des premières, c'est que les tendances indiquées par les tableaux du mouvement de la population sarde se reproduisent les mêmes dans chacune des 38 provinces ou intendances, quand on réunit les dix années d'observations, et pour chaque année séparément, quand on réunit toutes les provinces. Il est donc manifeste qu'il faut rapporter à ces causes, ou aux lois qu'elles déterminent, les faits détaillés dans les tableaux dont il s'agit.

---

[1] M. l'abbé Gerbet, en parlant de l'importance d'étudier aussi l'homme sous le point de vue matériel et numérique, dans le remarquable *Discours préliminaire* placé en tête du recueil intitulé l'*Université catholique*, etc. Voyez page 31.

Ces tableaux, on le sait déjà, concernent les États continentaux du royaume de Sardaigne [1], et ne comprennent que la période décennale de 1828 à 1837. Cette durée paraîtra peut-être un peu courte; mais, en la choisissant, la Commission supérieure de statistique a eu égard au recensement de 1838, dont il importait, pour mieux apprécier les faits, de ne pas s'éloigner. La valeur des renseignements, d'ailleurs, était autant dans leur exactitude que dans leur étendue. D'un autre côté, lorsqu'on examine attentivement les tableaux, on y aperçoit, comme je viens de le dire, et c'est là l'important, les lois du mouvement de la population, c'est-à-dire les lois qui président au renouvellement des générations, et les conditions, en partie du moins, qui le hâtent ou le ralentissent. On y a groupé séparément, pour l'ensemble des villes et pour l'ensemble des communes rurales de chaque province, comme pour toutes les provinces réunies, et pour chacune des 10 années comprises dans les recherches, comme pour toute la période, les nombres des naissances, des mariages et des décès, en distinguant toujours le sexe, l'âge et l'état civil des individus.

Le premier tableau offre ces mêmes nombres observés année par année, non-seulement dans chaque province, mais encore dans chaque commune, avec le chiffre des habitants en 1838.

Le tableau n° II résume le 1er.

Il en résulte que, durant la période décennale, l'année moyenne des naissances a été de 145,749;

Celle des mariages, de 30,690; et celle des décès, de 121,878 [2].

Ce qui donne, pour les rapports de ces nombres entre eux et avec la population de 4,125,740 individus recensés en 1838, savoir:

Une naissance annuelle sur 28 57 habitants et pour moins d'un décès, ou plus exactement 10 naissances pour 8 57 décès.

Un mariage annuel sur 134.43 habitants et pour 4.75 naissances totales.

Enfin, un décès annuel sur 33.83 habitants et pour 1.20 naissance.

Tandis qu'en France, d'après l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1846, on a compté (pendant les 27 années comprises depuis 1817 jusqu'à 1843 inclusivement:

Une naissance annuelle sur 33.37 habitants et pour 0.83 décès, ou 10 naissances pour 8 morts;

Un mariage sur 128 habitants, pour 3.91 ou près de 4 naissances totales, et pour 3.53 naissances légitimes;

Enfin, un décès sur 40 habitants, et pour 1 naissance et 1/3.

Toute proportion gardée, par conséquent, la Sardaigne voit naître et surtout mourir beaucoup plus d'individus que la France; en d'autres termes, les naissances y sont très-sensiblement plus fréquentes et la mortalité plus forte que chez nous; ce qui revient à dire que la vie moyenne y est plus courte et le renouvellement des générations plus rapide. A cet égard, les États sardes se placent à côté des États prussiens, mais un peu plus haut, et parmi les moins favorisés de ceux de l'Europe pour lesquels on a recueilli des observations dans ces derniers temps.

---

[1] Appelés dans le pays : États de Terre-Ferme, *Stadi di Terra Ferma.*

[2] Au lieu de 120,325, comme on le lit page 173. C'est que depuis la publication du volume, la Commission supérieure a reconnu une omission de 15.532 décès, dont je parlerai plus loin.

Si l'on examine comparativement, pour les dix années que comprennent les recherches, le mouvement de la population en Sardaigne et en France, on reconnaît tout de suite que ce mouvement a suivi presque la même marche dans les deux pays. En effet, dans l'un et dans l'autre, le *minimum* des naissances tombe sur 1832, et ce sont les mêmes années qui en comptent le plus[1]. Dans l'un comme dans l'autre encore, 1835 et 1836 ont eu le plus grand nombre de mariages, et 1832 le plus petit; mais le choléra épidémique n'ayant pas régné dans les deux pays à la même époque, il y a entre eux moins de ressemblance pour la marche de la mortalité[2].

Afin de rendre plus frappante l'analogie dont il s'agit, la Commission supérieure de Turin a représenté graphiquement, pour la Sardaigne et la France, les variations observées d'une année à l'autre dans les naissances, mariages et décès, par des lignes courbes qui s'élèvent ou s'abaissent en raison des nombres constatés. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces figures pour voir aussitôt que dans les deux pays les nombres des naissances et des mariages ont marché à bien dire du même pas, et se sont accrus ou ont diminué pendant les mêmes années.

M. le professeur Giulio a appelé l'attention sur cette conformité de résultats, et fait remarquer qu'elle témoigne de l'exactitude des listes française et sarde, en même temps qu'elle semble prouver la coexistence, pour les deux pays, de mêmes causes ou conditions générales. Quant aux décès, on a déjà vu pourquoi la même ressemblance ne s'observe pas.

Il est généralement admis que les grandes mortalités sont suivies d'un grand nombre de mariages et de naissances. En effet, quand une épidémie beaucoup plus intense, beaucoup plus funeste que d'ordinaire, une épidémie nouvelle dans les lieux où elle sévit, ou bien une guerre violente, vient tout à coup enlever une portion considérable des habitants, et fait un vide sensible dans la population, on remarque immédiatement après, parmi ceux qui restent, une quantité extraordinaire de naissances et de mariages. C'est à tel point, on dirait, que des unions, qui ne devaient plus donner d'enfants, redeviennent fécondes.

Mais il ne suffit pas d'affirmer que, dans l'état actuel de notre civilisation et dans les pays pleinement peuplés de l'Europe, la place laissée à de nouveaux mariages détermine le nombre de ceux-ci, et que la mortalité règle la fécondité, ou le nombre des morts celui des naissances. Et c'est peut-être parce que la Commission supérieure de statistique l'a très-bien senti, qu'elle a facilité la vérification de cette loi, en rapprochant sur une même page les trois courbes des naissances, des mariages et des décès qui ont eu lieu durant les dix années d'observations.

« On reconnaît tout de suite, à l'aide de ce moyen graphique, que la grande mortalité de 1829 a été suivie d'un accroissement dans le nombre des mariages en 1830 et des naissances en 1831; qu'il y a eu peu de décès en 1830, 31 et 32, peu de mariages en 1831, 32 et 33, et peu de naissances pendant ces deux dernières années; beaucoup de morts en 1833, 34 et 35, et beaucoup de mariages et de naissances en 1834, 35 et 36; et qu'enfin les morts ayant été moins nom-

---

[1] 1828, 1831, 1834, 1835 et 1836.

[2] C'est surtout en 1832 que ce fléau a ravagé la France, et en 1835 qu'il a sévi dans les États de Sardaigne.

breux en 1836, les mariages et les naissances ont diminué en 1837. Que ces coïncidences soient purement fortuites ou l'effet d'une loi réelle, d'autres causes ont dû influer aussi sur la marche des mariages et des naissances, en augmenter ou bien au contraire en diminuer les nombres annuels : tel est, par exemple, le prix plus ou moins élevé des subsistances, surtout pour les classes les moins aisées du peuple[1]. »

C'est effectivement ce qui ressort de la table des prix moyens annuels du froment et du maïs sur le marché de Turin, comparée à celle des mariages. Cela est encore plus frappant par le simple rapprochement des deux courbes qui représentent les tables dont il s'agit; car on voit ces courbes s'élever et s'abaisser dans des rapports exactement inverses. En d'autres termes, les mariages deviennent d'autant plus nombreux que le pain se paye moins cher, *et vice versa*. C'est de même, d'ailleurs, dans tous les pays, et ces paroles de Montesquieu, dont le célèbre livre de Malthus sur le *Principe de population* pourrait paraître le développement, seront éternellement vraies : « Partout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage : la nature y porte assez lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance[2]. »

Les tableaux III, IV et IV *bis* sont relatifs aux seules naissances, qu'ils divisent en légitimes et illégitimes, et qu'ils énumèrent par mois et par sexe.

Le nº III donne les nombres des naissances qui ont eu lieu chaque année dans chacune des provinces.

Le nº IV fournit les mêmes renseignements pour les villes de chaque province, et le tableau nº 4 *bis* pour les autres communes.

Voici le résumé des deux derniers, sans distinction do provinces ni d'années :

---

[1] Giulio.

[2] *Esprit des lois*, liv. XXIII, chap. x.

Naissances dans les États continentaux de Sardaigne, pendant la période décennale de 1828 à 1837.

MOIS.	DANS les villes.		DANS LES autres communes.		DANS TOUTES LES villes et communes rurales réunies.		TOTAUX généraux.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
Janvier.....	12,755	11,718	52,428	48,874	65,183	60,592	125,775
Février.....	12,080	11,576	51,608	49,150	63,688	60,726	124,414
Mars.....	12,855	12,235	56,729	54,274	69,584	66,509	136,093
Avril.....	11,834	11,285	54,514	51,429	66,348	62,714	129,062
Mai.....	11,300	11,063	51,355	48,718	62,655	59,781	122,436
Juin.....	10,384	9,742	44,541	42,588	54,925	52,330	107,255
Juillet.....	11,243	10,664	48,898	45,918	60,141	56,582	116,723
Août.....	11,491	10,765	48,248	46,337	59,739	57,102	116,841
Septembre.....	11,422	10,606	50,376	47,791	61,798	58,397	120,195
Octobre.....	11,574	11,296	52,221	49,974	63,795	61,270	125,065
Novembre.....	11,675	10,943	48,668	46,574	60,343	57,517	117,880
Décembre.....	11,477	11,117	47,604	45,576	59,081	56,693	115,774
	140,090	133,010	607,190	577,203	747,280	710,213	1457,493
	273,100		1,184,393		1,457,493		
	:: 105 : 100		:: 105 : 100		:: 105 : 100		
DONT :							
Naissance légit.,	129,820—123,307		601,673—572,219		731,493—695,526		
	253,127		1,173,892		1,427,019		
	:: 105 : 100		:: 105 : 100		:: 105 : 100		
Naiss. illégit.,	10,270—9,703		5,517—4,984		15,787—14,697		1,457.493
	19,973		10,501		30,474		
	:: 106 : 100		:: 110 : 100		:: 107 : 100		
POPULATION EN 1838.							
	808,949		3,316,791		4,125,740		

Ainsi, pendant la période décennale des observations, il est né 747,280 garçons et 710,213 filles, c'est-à-dire, comme dans tous les pays où l'on a fait de semblables recherches, un peu plus d'hommes que de femmes. Le rapport est ici : : 105 : 100, ou : : 20 : 19. Par conséquent, les naissances des garçons sont plus nombreuses que les naissances des filles dans la proportion de 1/19e de celles-ci. C'est 21 garçons pour 20 filles que l'on a trouvé dans la monarchie prussienne. Mais en France les deux sexes, en venant au monde, se rapprochent moins de l'égalité, car on y compte, terme moyen général, 17 garçons contre 16 filles.

Partout où l'on a pris la peine de compter les uns et les autres au moment de la naissance, on a trouvé un peu plus des premiers que des secondes. Il y a donc là une loi invariable, universelle. On a pu croire cependant, aussi longtemps qu'on s'est contenté d'y regarder sans beaucoup d'attention, et surtout quand on a imaginé les faits au lieu de les observer, que les deux sexes viennent au

monde en nombre égal. Et d'ailleurs, la *monogamie*, cette grande institution des peuples chrétiens, en paraissait et la preuve et la conséquence.

Aussi des écrivains, forcés de reconnaître qu'il naît plus de garçons que de filles, et sachant en outre que dans la première enfance ceux-là meurent en proportion plus forte que celles-ci, ont-ils conclu, en s'appuyant toujours sur la loi religieuse qui commande la monogamie, que chez les garçons l'excédant des naissances a pour but de compenser leur excédant de mortalité, et que, parvenus à l'âge nubile, les deux sexes se font équilibre et demeurent ensuite constamment égaux entre eux; en sorte que, par la volonté du divin Auteur de toutes choses, il naîtrait plus de garçons, parce qu'ils sont d'abord moins vivaces que les filles, ou bien leur vie serait plus fragile, parce qu'ils viennent au monde en plus grand nombre [1]

On me permettra de ne point m'arrêter à ces causes finales, et, quant au rapport suivant lequel les deux sexes sont produits, de ne pas revenir aujourd'hui sur des détails assez longuement exposés dans cette enceinte, il y a encore peu de semaines, à l'occasion d'une autre publication officielle, émanée du Bureau de statistique de Berlin.

Faisons remarquer ici que l'excédant des naissances masculines, généralement reconnu moins fort dans les grandes villes que dans les campagnes, est cependant le même dans l'ensemble des villes sardes et dans l'ensemble des communes rurales; mais si nous ne prenons que Turin et Gênes, les deux seules grandes villes du royaume, nous trouvons, en les réunissant, 35,252 naissances de garçons et 34,125 de filles, c'est-à-dire 35 des premiers contre 34 des secondes, au lieu de 20 contre 19, comme dans le pays entier. Par conséquent, les faits ne s'écartent pas ici, en réalité, de la règle générale.

Si l'on examine séparément pour l'ensemble des villes et pour celui des communes rurales, les nombres des naissances des 2 sexes dans chacun des 12 mois, on ne trouve pas, sur les 24 totaux, une seule exception à la loi en vertu de laquelle il naît plus de garçons que de filles. A plus forte raison n'y en a-t-il pas, quand on réunit toutes les naissances de chaque mois.

Mais si, descendant à des nombres moins grands, nous faisons un même travail pour chacune des 38 provinces ou intendances, nous trouvons 45 exceptions à la loi susdite sur les 456 chiffres des naissances mensuelles [2], et jusqu'à 128 pour les villes [3], dont les naissances ne font, terme moyen, que le quart ou à peu près de celles des provinces [4].

---

[1] Prétendre, comme l'a fait Montesquieu, qu'en Orient et dans les pays chauds la coutume de la polygamie résulte de ce qu'il y naît beaucoup plus de femmes que d'hommes, c'est, disent les écrivains dont il s'agit, supposer un fait qui n'existe pas ou que du moins rien ne prouve; c'est ignorer d'ailleurs que les grands et les riches de ces pays ont seuls l'usage de la polygamie, et que les femmes qui peuplent leurs harems sont des esclaves venues d'autres contrées.

[2] 12, nombre des mois, + 38, nombre des provinces ou intendances, = 456. Voir le tableau n° 3.

[3] Voir le tableau n° 4.

[4] C'est donc, terme moyen, dans les provinces entières, une exception sur 10 à 11 mois, et sur 3 à 4 mois dans les villes.

On trouve, en outre, pour les enfants légitimes, plus de garçons que de filles dans l'ensemble des communes rurales de chacune des 38 provinces, et dans les villes de 35. Mais pour les enfants naturels, qui sont bien moins nombreux, on compte plus de filles que de garçons dans les communes rurales de 8 provinces et dans les villes de 10.

Il est d'ailleurs à remarquer que ces dernières exceptions comprennent très-peu de

Ainsi se trouve confirmée, par tous les faits que je viens de rapporter, cette loi des grands nombres qui sert de base à la théorie des probabilités, à savoir, que plus la quantité des observations d'un même ordre est considérable, plus les effets des causes accidentelles s'y compensent mutuellement; s'y effacent et laissent prédominer l'influence des causes constantes et régulières; comme à leur tour les mêmes faits tirent un nouveau degré de certitude, ou au moins de vraisemblance, de la loi dont il s'agit.

Je n'ai encore rien dit des naissances illégitimes. Elles ont été au nombre de 30,474 pendant toute la durée des observations. C'est une pour 47 naissances légitimes; proportion bien petite, dit justement M. Giulio, si on la compare avec celle qui s'observe en France et, j'ajoute, dans plusieurs pays de l'Europe, surtout le Wurtemberg, la Bavière, l'Autriche, etc. En Sardaigne, au reste, comme partout ou presque partout, les villes ont une plus forte proportion d'enfants naturels que les campagnes. Ainsi, on en compte un

Sur 4 naissances totales à Turin,
Sur 12 — — à Gênes,
Sur 13 dans la totalité des villes, et
Sur 112 dans les communes rurales.

Mais le fait le plus remarquable que présentent les naissances d'enfants naturels dans les États Sardes, c'est le rapport des 2 sexes : il est de 16 garçons pour 15 filles, au lieu de 20 pour 19. Contrairement à ce qu'on voit en France, en Belgique, en Prusse, etc., l'excédant des garçons parmi les bâtards est donc plus fort ici que parmi les enfants légitimes. Ce résultat tient peut-être au nombre trop peu considérable, quoique déjà très-grand, des observations.

De tous les mois, février est celui qui compte proportionnellement le plus de naissances; et, à partir de mars, elles deviennent de moins en moins nombreuses, jusques et compris juin; puis leur nombre s'accroît successivement jusqu'en octobre, pour baisser de nouveau en novembre, encore en décembre, et enfin se relever en janvier. Février est donc le mois du *maximum* absolu, juin celui du *minimum*, et octobre, qui offre exactement le nombre moyen, celui d'un second *maximum*[1].

Voici l'ordre des 12 mois, d'après le nombre décroissant des naissances du jour moyen de chacun d'eux :

---

naissances (A), et qu'il suffit presque toujours de quelques milliers de celles-ci pour laisser apercevoir un excédant des garçons.

(A) *Nombres exceptionnels parmi les enfants illégitimes.*

Dans les communes rurales de 8 provinces.		Dans les villes de 10 provinces.	
Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
63	67	5	8
151	156	95	96
101	108	1	5
102	107	48	63
95	147	29	31
203	215	124	139
181	185	207	219
282	285	41	44
		121	146
		86	96

Voir les tableaux 4 et 4 *bis*.

[1] Ces faits sont, non-seulement ceux de la totalité du pays, mais encore des villes et

Février	117.11	Mai	98.95
Mars	109.90	Novembre	98.40
Avril	100.67	Août	94.41
Janvier	101.63	Juillet	94.31
Octobre	101.05	Décembre	93.54
Septembre	100.35	Juin	89.55

Nombre moyen général des naissances d'un jour, 100.

Cet ordre place les mois comme il suit pour les conceptions :

Mai.	Août.
Juin.	Février.
Juillet.	Novembre.
Avril.	Octobre.
Janvier.	Mars.
Décembre.	Septembre.

C'est à peu près comme dans la France entière[1], où les conceptions s'effectuent surtout de février à juillet, c'est-à-dire, durant 6 mois consécutifs qui comprennent la période marquée par l'élévation du soleil, par l'allongement des jours, par le réchauffement de l'atmosphère, par le développement de la végétation; et sont moins nombreuses les 6 mois suivants, pendant lesquels les rayons du soleil deviennent de plus en plus obliques, les jours décroissent, l'atmosphère se refroidit, la terre se dépouille de sa verdure et la végétation s'arrête.

Mais, dans l'ensemble des États de Sardaigne, le mois de mars pour les conceptions, et celui de décembre pour les naissances, font une exception notable à cette influence des saisons. Je n'hésite pas à dire qu'il faut l'attribuer au carême. Cette assertion, je le sais, rencontrera des incrédules, et l'on me demandera comment le carême diminue le nombre des conceptions. Mais, ainsi que je crois l'avoir démontré ailleurs, que l'on résolve ou non cette question, un fait reste certain : dans les pays catholiques, le carême, tel qu'on l'observe, et surtout tel qu'on l'observait généralement en France il y a 80 ans, affaiblit la faculté génératrice ou bien s'oppose en partie à son exercice, du moins tant qu'il dure. Ce n'est pas ici, d'ailleurs, le lieu de discuter cette proposition. Je ferai remarquer cependant que si, en réalité, le carême a l'influence dont il

---

des communes rurales; avec cette différence cependant que dans l'ensemble des communes rurales le premier maximum tombe sur le mois de mars, et, dans l'ensemble des villes, le second maximum sur le mois de novembre.

[1] L'ordre y est le suivant :

Pour les naissances.	Pour les conceptions.	
Février.	Mai.	
Mars.	Juin.	
Janvier.	Avril.	
Avril.	Juillet.	
Novembre.	Février.	
Septembre.	Décembre	ensemble.
Décembre	Mars	ensemble.
Octobre.	Janvier.	
Mai.	Août.	
Août.	Novembre.	
Juin.	Septembre.	
Juillet.	Octobre.	

*

s'agit, elle doit ressortir de l'examen, fait comparativement pour les pays catholiques et pour les autres, des naissances du mois de décembre, qui a pour 9e antécédent le mois de mars, époque du carême. Je me suis donc livré à cet examen : j'ai trouvé dans les pays proteslants les naissances de décembre plus nombreuses que celles de novembre et établissant ainsi la transition de novembre à janvier, ou, en remontant aux fécondations, de février à avril, tandis que c'est le contraire dans les pays catholiques ; et j'en ai inféré que le carême diminue la fécondité.

Les tableaux V, VI, VII, VIII et IX concernent les mariages.

Leur nombre total, pendant la période de 1828 à 1857, a été de 306,902. On n'a pu connaître l'état civil des contractants que pour 299,941 qui se partagent ainsi :

	Dans les villes.	Dans les campagnes.	Dans tout le pays.
Garçons et filles	41,338	196,400	237,738
Garçons et veuves	2,650	7,441	10,091
Veufs et filles	7,484	30,160	37,644
Veufs et veuves	2,840	11,628	14,468
	54,312	245,629	299,941

Par conséquent, sur 100 mariages, il faut en compter, savoir :

	Dans les villes.	Dans les campagnes.	Dans tout le pays.
Entre garçons et filles	76.11	79.96	79.27
Entre garçons et veuves	4.88	3.03	3.36
Entre veufs et filles	13.78	12.28	12.55
Entre veufs et veuves	5.23	4.73	4.82
	100.00	100.00	100.00

La religion, le climat, le temps des récoltes, la saison des travaux les plus rudes, celle du repos, les industries dominantes, etc., apportent d'énormes différences dans les nombres respectifs de mariages des 12 mois. A cet égard, les 306,902 se sont distribués comme il suit :

	Dans les villes.	Dans les communes rurales.	Dans tout le pays.
Janvier	9,191	37,931	47,122
Février	10,118	52,010	62,128
Mars	2,653	10,400	13,053
Avril	6,412	25,696	32,108
Mai	5,096	18,619	23,715
Juin	4,615	18,323	22,938
Juillet	3,351	13,377	16,728
Août	3,601	13,290	16,891
Septembre	3,830	13,968	17,798
Octobre	4,083	14,253	18,336
Novembre	5,653	20,378	26,031
Décembre	2,670	7,384	10,054
	61,273	245,629	306,902

Par conséquent, l'ordre des mois d'après le nombre décroissant des mariages est celui-ci :

Février.	Octobre.
Janvier.	Septembre.
Avril.	Août.
Novembre.	Juillet.
Mai.	Mars.
Juin.	Décembre.

Cet ordre est presque celui que j'ai constaté pour la France entière. En effet, dans les deux pays, février et janvier sont les mois où l'on célèbre le plus de mariages, et mars et décembre ceux où l'on en compte le moins. D'où l'on voit qu'il y a des époques périodiques annuelles pour se marier, et d'autres où l'on se marie rarement.

Ainsi se trouve justifié ce que je disais à l'instant des causes qui règlent principalement la distribution par mois des mariages : c'est aux époques où il y a le moins de travaux, où l'abondance est plus générale, ou bien immédiatement avant des époques consacrées à des devoirs de convention, à des travaux forcés, qu'on voit se contracter le plus de mariages, et c'est dans la saison des récoltes, mais surtout pendant le carême et pendant l'Avent, qu'il y en a le moins.

Les chiffres qui précèdent montrent combien le mois de leur *maximum* en est plus chargé que celui du *minimum*. C'est 4 fois pour les villes, et 7 fois pour les campagnes.

Jusqu'à présent, à bien dire, on n'avait aucun renseignement sur la distribution par âges des mariages. Quelques recherches, faites dans ce sens, ne comprenaient que des nombres beaucoup trop petits d'observations, ou même avaient été entreprises dans un autre but que de connaître cette distribution [1]. Mais ces renseignements, fussent-ils plus complets et fondés sur des nombres bien plus grands, comme les mariages y sont divisés de 5 en 5 ans, par décades d'âges, ou même de 15 en 15 ans, ils ne sauraient donner avec une précision suffisante les nombres respectifs des unions à toutes les époques où on les contracte. Et cependant il était impossible de ne pas comprendre tout d'abord combien des tables qui en établiraient la loi devaient être précieuses. Voilà pourquoi les recherches de M. Quételet sur ce sujet, pour la Belgique, ont beaucoup de valeur ; pourquoi j'ai demandé, depuis longtemps, que les relevés officiels du mouvement de la population française fissent connaître, séparément pour chaque sexe, les âges de tous les mariages, et pourquoi, dans mon rapport à l'Académie sur le recensement sarde de 1858, j'ai émis le vœu que la Commission supérieure de Turin donnât un semblable tableau dans le volume actuel. « Ce serait là, disais-je, une heureuse innovation et un bon exemple que l'on ne manquerait pas, sinon d'imiter, du moins de citer avec éloge », et j'ajoutais que « pour tirer toute l'utilité possible de ce document, il faudrait que les mariages y fussent indiqués pour chaque année de la vie, et non par catégories d'âge de 5 ou 10 ans. »

Mon désir n'a été accompli qu'à moitié. Le tableau n° VIII ne donne les nombres des mariages, pour les années de la vie qui en comptent le plus, que par catégories d'âge de cinq ans. On n'y a pas même distingué les mariages en premières noces de ceux des veufs ou veuves; tous sont confondus.

Voici d'ailleurs le résumé du huitième tableau, où l'on n'a pu comprendre tous les mariages, beaucoup de registres n'indiquant pas les âges qu'avaient les époux au jour de leur union.

---

[1] Dans le but, par exemple, de déterminer la durée des générations humaines, la différence de mortalité qui peut exister entre les femmes mariées et les filles des mêmes âges, ou bien l'influence des parents sur la production de tel ou tel sexe.

AGES où les mariages ont été célébrés.	Pour les hommes.		Pour les Femmes.	
12 à 14 ans.	23	1	288	13
14 à 16	253	11	3,670	164
16 à 20	9,530	426	56,659 [1]	2,532
20 à 25	76,256	3,408	90,707 [2]	4,054
25 à 30	67,696	3,026	39,477	1,764
30 à 35	29,329	1,311	14,877 [3]	665
35 à 40	16,593	742	8,384	375
40 à 45	9,163	410	4,373	196
45 à 50	6,015	268	2,597	116
50 à 53	2,828	126	1,043	47
53 à 56	2,004	90	718	32
Passé 56	4,052	181	949	42
	223,742	10,000	223,742 [4]	10,000

A l'aide de ce tableau, et en supposant que tous les individus mariés après l'âge de 56 ans en avaient 60, que tous ceux dont les noces ont été célébrées de 12 à 14 ans, de 14 à 16, de 16 à 20 ans, en avaient 13, 15, 18 au jour de leur union, et ainsi de suite pour les autres catégories d'âge, M. Giulio a calculé, dans la dernière partie du volume, que l'âge moyen du mariage était, savoir :

	Pour les hommes.	Pour les femmes.
Dans les villes.....	29 ans 1 mois 1/2	25 ans 11 mois 1/3
Dans les communes rurales....	29 — 0 — 1/2	24 — 1 — 13
Dans la totalité du pays.....	29 — 0 — 1/2	24 — 5 — »

M. Giulio a aussi trouvé que l'âge où l'on se marie le plus fréquemment est de 24 à 25 ans pour les hommes, de 21 à 22 ans pour les femmes.

Et que l'âge probable du mariage, c'est-à-dire celui qui diviserait tous les époux au jour de la célébration, en deux moitiés égales, une plus jeune et l'autre plus âgée, est 26 ans 11 mois pour les premiers, et 22 ans 10 mois pour les secondes.

Mais, je l'ai déjà dit, tous les mariages sont réunis, confondus ici; en sorte que ces âges sont un peu trop élevés pour les mariages en premières noces, et beaucoup trop bas pour ceux en secondes et troisièmes noces.

On voit très-bien, à l'aide des mêmes chiffres, qu'il se marie plus de femmes que d'hommes jusqu'à l'âge de 25 ans ou environ, et après cet âge, plus d'hommes au contraire que de femmes.

C'est :

De 12 à 16 ans, 14 fois ou à peu près autant de femmes que d'hommes;

De 16 à 20 ans, 6 fois;

De 20 à 25 ans, un peu plus seulement de femmes que d'hommes.

Mais à partir de ce dernier âge, ceux-ci se marient plus souvent que celles-là, et dans la proportion,

De près du double jusqu'à 30 ans,

Du double de 30 à 45 ans,

[1] Au lieu de 56,389 qu'on lit page 661.

[2] Au lieu de 90,708 indiqués à la même page.

[3] Au lieu de 14,957.

[4] Au lieu de 223,553. Voir la page 661.

Et, plus tard, dans une proportion d'autant plus forte que l'âge des contractants est plus avancé.

C'est dans l'intendance générale de Turin qu'il y a, proportion gardée, le plus de mariages précoces, et dans la Savoie qu'il y en a le moins. Si l'on regarde comme tels tous ceux qui ont lieu avant l'âge de 20 ans pour les hommes, et de 16 ans pour les femmes, on en trouve, sur 10,000, dans la première province, 706 pour le sexe masculin, 332 pour le sexe féminin, et, dans la seconde, seulement 299 et 106. Le volume que j'ai sous les yeux constate ces extrêmes, mais ne les explique point. Il serait bien curieux cependant d'en connaître les causes.

Des chiffres qui conduisent aux résultats que je viens d'exposer ne peuvent être dénués d'intérêt. Ils auraient toutefois bien plus de valeur s'ils faisaient connaître les âges respectifs des époux, c'est-à-dire les âges que l'un d'eux, arrivé à telle ou telle époque de la vie, choisit ou bien accepte ordinairement dans son conjoint. On serait ainsi initié à des mœurs, à des penchants, à des motifs qui sont toujours plus ou moins problématiques: on pourrait en quelque sorte en mesurer comparativement l'influence chez des peuples différents, comme dans diverses classes sociales, et l'on saurait combien, sur un nombre donné d'unions conjugales, il en est qui doivent ou peuvent être pleinement fécondes, qui ne doivent l'être qu'en partie, ou qui doivent demeurer stériles.

Des recherches de ce genre et bien détaillées n'avaient jamais été faites avant celles dont M. Benoiston de Châteauneuf et moi avons entretenu l'Académie des sciences morales il y a plusieurs années; mais depuis lors les administrations belge et irlandaise sont entrées dans cette voie. Arrivé à cet endroit de mon travail, je n'oublierai point de dire que les dates offrent la preuve que l'administration belge avait compris d'elle-même toute l'importance du sujet particulier de recherches dont il s'agit.

Les huit derniers tableaux (X, XI, XI *bis*, XII, XIII, XIV, XIV *bis* et XV) sont relatifs aux décès.

Les tableaux X, XI et XI *bis* indiquent l'âge, le sexe et l'état civil de tous les décédés dans chaque province, séparément pour les villes et pour les communes rurales.

Les provinces étant au nombre de 38, il en résulte 76 tables de mortalité.

Le tableau XII réunit les 3 précédents en un seul. Je signalerai ici une omission pour Turin, d'après la Commission supérieure elle-même, qui s'est empressée de l'annoncer dans un *post scriptum* de deux feuilles d'impression intitulé *Avvertenza*, et publié sans date après le volume. C'est un oubli de 15,532 décès, dont 3,954 mort-nés. Il affecte d'erreurs considérables tous les nombres relatifs à Turin, et il provient de ce que, pour cette ville, on a consulté les registres des paroisses de préférence à ceux de la municipalité [1]. On croyait obtenir ainsi des chiffres plus complets, plus exacts, parce qu'on se figurait que tous les décès des hôpitaux et hospices étaient inscrits dans les registres des paroisses sur lesquelles sont ces établissements. Aussi l'*Avvertenza* contient-elle un nouveau tableau de mortalité par sexes et par âges, pour remplacer les deux du volume [2] qui concernent la capitale [3].

---

[1] On a procédé de la même manière pour la ville de Gênes. Voir la note de la page 416.

[2] Ceux des pages 368 et 369.

[3] Il est bien entendu que l'on a ajouté les 15,532 décès oubliés d'abord. Il résulte, au reste, du nouveau tableau, que cette omission n'était pas la seule erreur qui entachât

La Commission supérieure fait remarquer que l'omission reconnue et corrigée par elle ne touche en rien aux résultats des communes rurales, et ajoute qu'elle n'a aucune importance pour le tableau général des décès. J'excepterais de cette assertion le chiffre des mort-nés s'il méritait quelque confiance. En effet, le volume en indique quatre seulement pour Turin, ses faubourgs et son territoire, où, selon le post-scriptum, il y en a eu 3,958 [1]. Voici, d'ailleurs, comment on explique cette différence.

Parmi les 3,958 mort-nés que mentionnent les registres municipaux, beaucoup sont nés vivants, ont même été baptisés, mais sont morts avant leur présentation au bureau de l'état civil, c'est-à-dire avant la rédaction de l'acte de naissance. Les livres des paroisses, eux, contiennent l'indication de quatre mort-nés seulement, parce qu'on n'y inscrit que des baptêmes, et qu'aucune mention ne doit y être faite des enfants qui, venus morts au monde, ne reçoivent point le sacrement par lequel on est fait chrétien. Ce n'est pas tout : il est des provinces, celles de la haute Savoie, de Biella, d'Ivréa, d'Acqui, de Vogheras, de Bobbio, qui, pendant la période décennale des observations, auraient eu ensemble, d'après les tableaux du volume, 201,300 naissances sans un seul mort-né ! Je ne serais pas juste si je n'ajoutais que partout, même dans les pays sur la population desquels on possède les meilleurs renseignements, rien n'est moins certain que le nombre véritable des mort-nés.

Ces détails sont d'ailleurs la preuve de la bonne foi de la Commission supérieure, et que rien ne lui a coûté pour arriver à la vérité et la faire connaître. Une telle franchise, qui a malheureusement bien peu d'imitateurs, est, dans mon opinion, ce qui doit recommander le mieux tout recueil de documents statistiques.

Voici maintenant le tableau n° XII, moins cependant la distinction de l'état civil des décédés.

Table générale des décès dans les États continentaux du royaume de Sardaigne, pendant la période décennale de 1828 à 1837.

AGES.	POUR LES VILLES.			POUR LES COMMUNES RURALES.			TOTAUX généraux.
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les 2 sexes réunis.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les 2 sex. réunis.	
Mort-nés.	1,585 [1]	1,007 [2]	2,592 [3]	7,167	5,900	13,067	15,659 [4]
mois. 0 à 1	13,567	10,441	24,008	72.930	60,028	132,958	156,966
1 à 2	2,052	1,635	3,687	12,085	10,608	22,693	26,380
2 à 3	1,571	1,328	2,829	9,227	7,987	17,214	20,113
3 à 6	2,722	2,325	5,047	16,096	14,156	30.252	35,299
6 à 12	5,394	4,733	10,127	30,644	28,160	58,804	68,931
Sans les mort-nés.	25,306	20,462	45,768	140,982	120,939	261,921	307,689

les premiers; car les chiffres réunis des décès qu'ils attribuent à chacune des années de la vie, depuis un an révolu jusqu'à 8 ans, sont plus forts que les chiffres des mêmes âges qui se lisent dans le dernier, et pourtant celui-ci comprend 47,461 décédés, au lieu, de 31,929.

[1] C'est 3,954 à retrancher des 15,532 décès omis d'abord. Ainsi l'oubli n'est plus, après la naissance, que de 11,578, et se trouve diminué d'un quart.

[1234] Au lieu de 3,817, 2,729, 6,546 et 19,613 qui seraient plus approchés de la vérité. Voyez les explications données un peu plus haut.

AGES.	POUR LES VILLES. Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les 2 sexes réunis.	POUR LES COMMUNES RURALES. Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les 2 sex. réunis.	TOTAUX généraux.
ans.							
1 à 2	8,257	7,667	15,924	39,101	37,755	76,856	92,780
2 à 3	5,313	5,137	10,450	20,441	20,622	41,063	51,513
3 à 4	2,967	2,907	5,874	17,784	11,601	23,385	29,259
4 à 5	1,971	1,909	3,880	8,085	7,916	16.001	19,881
1 à 5	18,508	17,620	36,128	79,411	77,894	157,305	193,433
5 à 6	1,495	1,528	3,023	6,192	6,153	12,345	15,368
6 à 7	1,293	1,250	2,543	4,859	4,913	9,772	12,315
7 à 8	893	805	1,698	3.882	3,529	7,411	9.109
8 à 9	866	715	1.581	3 242	3.035	6,277	7,858
9 à 10	683	620	1,303	2,855	2,680	5,535	6,838
	5,230	4,918	10,148	21,030	20,310	41,340	51,488
10 à 11	745	728	1,473	2,555	2,448	5,003	6,476
11 à 12	594	545	1,139	2,164	2,025	4,189	5,328
12 à 13	506	518	1,024	1.980	1,901	3,881	4,905
13 à 14	488	522	1,010	1,916	1,949	3,865	4,875
14 à 15	501	540	1,041	1,935	1,942	3,877	4,918
	2,834	2,853	5,687	10.550	10,265	20,815	26,502
15 à 16	493	632	1,125	2.001	2,114	4,115	5,240
16 à 17	544	629	1,173	1,958	1,986	3,944	5,117
17 à 18	544	703	1,247	2,099	2,200	4,299	5,546
18 à 19	713	744	1,457	2,207	2,263	4,470	5,927
19 à 20	656	751	1,407	2,505	2,909	5,414	6,821
	2,950	3,459	6,409	10,770	11,472	22,242	28,651
20 à 21	1,043	1,159	2,202	9,411	3,689	7,100	9,302
21 à 26	3,957	3,597	7,554	11,582	13,017	24,599	32,153
26 à 30	2,970	3,079	6,049	9,421	11,283	20,704	26,753
	7,970	7,835	15,805	24,414	27,989	52,403	68,208
30 à 40	6,569	7,366	13,935	19,667	27,300	46,967	60,902
40 à 50	7,447	7,701	15,148	25,312	30,452	55,764	70,912
50 à 60	9,140	8,985	18,125	33,519	38,152	71,671	89,796
60 à 70	10,932	11,327	22,259	44,946	51,007	95,953	118,212
	34,088	35,379	69,467	123,444	146,911	270,355	339,822
70 à 80	9,138	8,929	18,067	40,068	39,502	79,570	97,637
80 à 100	3,855	3,814	7,669	16,121	13.989	30,110	37,779
Au-dessus de 100	38	51	89	117	155	272	361
	13,031	12,794	25,825	56,306	53,646	09,952	135,777
Sans les morts-nés.	109,917	105,320	215,237	466,907	469,426	936,333	1,151,570 [1]

Ce tableau, où l'on a classé par âges les décédés, en séparant ceux des villes d'avec ceux des communes rurales, offre, à bien dire, sept ordres ou tables de

[1] A ce nombre d'individus décédés après leur naissance et à des âges connus, ajoutons 35,946 pour la ville de Gênes, lesquels ne figurent point dans le tableau XII, et 11,578 pour la ville de Turin, lesquels ont été omis dans le volume. Nous aurons alors 1,199,094. Si l'on ajoutait encore les 15,659 mort-nés recensés d'abord, et 3,954 autres compris dans l'omission de 15,532 signalée plus haut, le total général des décès serait de 1,218,707.

mortalité. Afin de rendre ces tables plus aisément comparables entre elles, ramenons-les toutes, par le calcul, à un même nombre d'observations, qui sera 10,000. On obtient alors les séries suivantes de décès :

AGES.	DANS LES VILLES.			DANS LES COMMUNES RURALES.			TOTAUX généraux.
	Sexe masculin.	Sexe féminin.		Sexe masculin.	Sexe féminin.		
ans.							
0 à 1	2,302	1,943	2,126	3,019	2,576	2,797	2,672
1 à 5	1,684	1,673	1,679	1,701	1,659	1,680	1,680
5 à 10	476	467	471	450	434	442	447
10 à 15	258	271	264	226	219	222	230
15 à 20	268	328	298	231	244	238	249
20 à 21	95	110	102	73	79	76	81
21 à 26	360	342	351	248	277	263	279
26 à 30	270	292	281	202	240	221	232
30 à 40	598	699	648	421	582	502	529
40 à 50	678	731	704	542	649	596	616
50 à 60	831	853	842	718	813	765	780
60 à 70	995	1,076	1,034	963	1,086	024	1,026
70 à 80	831	848	840	858	841	850	848
80 à 100	351	362	356	345	298	321	328
Passé 100	3	5	4	3	3	3	3
	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000

Par conséquent, le nombre de 10,000 enfants supposés nés vivants dans chaque série, diminue comme il suit à mesure qu'ils avancent en âge, du moins à en juger par les chiffres de 1828 à 1837 :

AGES.	DANS LES VILLES.			DANS LES COMMUNES RURALES.			TOTAUX généraux.
	Sexe masculin.	Sexe féminin.		Sexe masculin.	Sexe féminin.		
0	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
1 an.	7,698	8,057	7,784	6,981	7,424	7,203	7,328
5	6,014	6,384	6,195	5,280	5,765	5,523	5,648
10	5,538	5,917	5,724	4,830	5,331	5,081	5,201
15	5,280	5,646	5,460	4,604	5,112	4,859	4,971
20	5,012	5,318	5,162	4,373	4,868	4,621	4,722
21	4,917	5,208	5,060	4,300	4,789	4,545	4,641
26	4,557	4,866	4,709	4,052	4,512	4,282	4,362
30	4,287	4,574	4,428	3,850	4,272	4,061	4,130
40	3,689	3,875	3,780	3,429	3,690	3,559	3,601
50	3,011	3,144	3,076	2,287	3,041	2,963	2,985
60	2,180	2,291	2,234	8,169	2,228	2,198	2,205
70	1,185	1,215	1,200	2,206	1,142	1,174	1,179
80	354	367	360	1 348	301	324	331
100	3	5	4	3	3.	3	3

35,946 décès observés dans la ville de Gênes ne sont point compris dans la table générale dressée par la Commission supérieure ; mais M. Giulio a pu les y ajouter et obtenir ainsi un nombre total de 1,187,516 décès classés par âges. D'après cette seconde table, la mortalité serait un peu plus lente que d'après la première. La voici :

Table générale de la mortalité dans les États continentaux de Sardaigne, calculée par M. Giulio pour la période décennale de 1828 à 1837.

VILLES ET CAMPAGNES RÉUNIES.			
AGES.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	LES DEUX SEXES.
0 à 1 mois	87,388	71,154	158,542
1 mois à 2	14,280	12,369	26,649
2 3	10,957	9,423	20,380
3 6	19,114	16,685	35,799
6 12	36,604	33,401	70,005
	168,343	143,032	311,375
1 an à 2	48,661	46,672	95,333
2 3	26,674	26,698	53,372
3 4	15,329	15,088	30,417
4 5	10,472	10,239	20,711
	101,306	98,707	199,833
5 6	7,924	7,913	15,837
6 7	6,353	6,353	12,706
7 8	4,912	4,485	9,397
8 9	4,218	3,859	8,077
9 10	3,631	3,388	7,019
	27,038	25,998	53,036
10 11	3,452	3,342	6,794
11 12	2,925	2,718	5,643
12 13	2,605	2,525	5,130
13 14	2,537	2,625	5,162
14 15	2,581	2,635	5,216
	14,100	13,845	27,945
15 16	2,623	2,895	5,518
16 17	2,663	2,771	5,434
17 18	2,829	3,103	5,932
18 19	3,099	3,204	6,303
19 20	3,357	3,844	7,201
	14,571	15,817	20,388
20 21	4,609	5,032	9,641
21 26	16,274	17,522	33,796
26 30	12,998	15,143	28,141
	33,881	37,697	71,578
30 40	27,690	36,498	64,188
40 50	34,366	39,936	74,302
50 60	44,143	48,813	92,956
60 70	57,559	64,106	121,665
	163,758	189,353	353,111
70 80	50,704	49,910	100,614
80 100	20,707	18,567	39,274
Au delà de 100	156	206	362
	71,567	68,683	140,250

Ordre suivant lequel les 1,187,516 personnes comprises dans le tableau ci-dessus ont cessé de vivre :

		NOMBRE TOTAL ramené à 10,000.
0	1,187,516	10,000
1	876,141	7,378
5	676,308	5,695
10	623,272	5,249
15	595,327	5,013
20	564,939	4,757
21	.....	....
25	521,502	4,392
30	493,361	4,154
40	429,173	3,614
50	354,871	2,988
60	261,915	2,206
70	140,250	1,181
80	39,636	334
100	362	3

Il résulte de tous ces chiffres :

Que le nombre des décès, je ne dis pas leur proportion, diminue continuellement depuis la naissance jusqu'à l'âge de 15 ans, en suivant une progression de plus en plus ralentie.

Puis, ce nombre augmente d'âge en âge jusqu'à 20 ou 21 ans, pour diminuer ensuite un peu, et vers 30 ans s'accroître de nouveau, en suivant une progression qui s'accélère très-vite à partir de 50 ans jusqu'à 70 ans, époque au delà de laquelle le nombre des décès diminue rapidement, parce que les habitants de ces âges sont eux-mêmes réduits à un petit nombre.

Enfin, il faut plusieurs milliers de naissances pour qu'une seule personne atteigne l'âge de 100 ans, en admettant que tous les décédés inscrits comme centenaires le fussent réellement.

Telle est la marche générale des décès, qu'on peut la comparer, pour les enfants voisins de la naissance, à celle d'un torrent, lequel se ralentit, devient rivière tranquille pour la seconde enfance et la jeunesse; puis s'accélère peu à peu et reprend la rapidité du torrent pour les âges avancés, qu'il entraîne tous, sauf de bien rares exceptions, avant que la durée de la vie égale celle d'un siècle.

C'est sur la première année de l'existence que tombe le *maximum* des décès. Le *minimum*, si l'on fait abstraction des octogénaires, s'observe à l'âge de 15 ans. Ce dernier âge est évidemment celui où la probabilité de mourir est la plus petite.

Le huitième de tous ceux qui naissent a déjà cessé d'exister dans le premier mois qui suit la naissance, le quart dans la première année, la moitié de 14 à 15 ans, et il n'en reste plus qu'un quart à 56 ans et un huitième avant 70 ans.

Il meurt autant d'individus pendant le premier mois de la vie que dans les onze mois suivants, et un peu plus qu'à partir de 70 ans jusqu'à la plus extrême vieillesse; autant pendant la première année que dans les quinze suivantes; et autant depuis la naissance jusqu'à 5 ans, que de ce dernier âge à 69 ou 70 ans.

Si l'on induisait de ces proportions que pour les âges indiqués ici, la mor-

talité s'accroît ou bien diminue dans les mêmes rapports, ce serait une grande erreur. Citons un exemple. Les décédés de l'âge de 15 ans sont à ceux de la première année de la vie :: 1 : 65, et cependant la mortalité de cette première année n'est pas, pour cela, 65 fois aussi forte que celle de l'âge de 15 ans; car la mortalité ne se mesure que par le rapport des décédés d'un âge quelconque aux vivants du même âge, et dans le cas particulier dont il s'agit, les individus qui arrivent à 15 ans sont le reste d'un nombre double d'enfants nés vivants 15 ans auparavant. Ainsi, quoique les décédés de l'âge de 15 ans soient à ceux de la première année :: 1 : 65, c'est, pour la mortalité, comme 1 est à la moitié de 65, c'est-à-dire à 31 ou 32; ce qui est encore une énorme différence en faveur de l'âge de 15 ans.

Lorsqu'on examine avec soin les chiffres qui précèdent et qu'on les compare entre eux, on constate une marche des décès plus rapide pour le sexe masculin que pour le sexe féminin, et dans l'ensemble des communes rurales que dans l'ensemble des villes. En d'autres termes, la vie est plus courte dans les campagnes que dans les villes, et pour les hommes que pour les femmes. Les décès de celles-ci, moins nombreux que ceux de l'autre sexe avant l'âge de 12 à 15 ans, mais surtout à une époque fort rapprochée de la naissance, seraient à eux seuls une preuve de la différence de vitalité des deux sexes, si elle n'avait déjà été signalée dans d'autres pays. Quant à la différence entre les villes et les campagnes, elle n'a lieu, à bien dire, que pour les petits enfants de la première et de la seconde année; et après l'âge de 2 ans les décès sont au contraire plus nombreux, proportion gardée, dans les villes que dans les communes rurales. M. le professeur Giulio attribue surtout le grand nombre de ceux des petits enfants dans ces communes, à ce que, à quantité égale de décès, elles comptent plus de naissances que les villes.

Quoi qu'il en soit de cette explication, il est certain que la mort frappe surtout les nouveau-nés, et que beaucoup de très-jeunes enfants succombent pendant l'allaitement et le sevrage. Par conséquent, plus une population a de naissances, plus elle doit avoir aussi de décès, sans que l'on puisse en rien conclure contre son aisance et sa civilisation, quand du reste la proportion générale des extinctions n'est pas trop considérable.

Je ne sais jusqu'à quel point cette réflexion, appliquée aux États continentaux de Sardaigne, est fondée; mais toujours est-il, cela résulte des chiffres officiels, que, proportion gardée, ce pays perd beaucoup plus d'enfants pendant la première année de la vie dans les communes rurales que dans les villes. La différence serait trouvée moindre cependant, comme le fait observer M. Giulio, s'il était possible de retrancher de celles-là, pour les restituer aux villes, les décès des petits enfants que celles-ci ont envoyés en nourrice dans les campagnes.

Passé l'âge de 5 ans et jusqu'à celui de 60 ou environ, il y a, au contraire, moins de décès dans les campagnes que dans les villes, du moins sur un même nombre total d'habitants [1].

---

[1] La marche générale des décès dans toute l'échelle des âges, non sa proportion, paraît à M. Giulio très-sensiblement la même dans les États de Sardaigne que dans les autres États européens, surtout la France et la Belgique. Voici comment il s'en explique : « Là, comme en Sardaigne, il meurt, parmi les jeunes enfants, beaucoup plus de garçons que de filles; là aussi la mortalité des deux sexes diminue très-rapidement dès les premiers mois après la naissance, puis de moins en moins rapidement jusqu'à l'âge de

Le tableau n° XIII classe, pour chaque province, les décès d'après l'âge et le sexe, en les rapportant aux différents mois durant lesquels ils ont eu lieu. Les décès des hôpitaux et hospices y sont indiqués, mais seulement par âges et par sexes; ce qui réduit le chiffre des morts distribués entre les 12 mois à 1,163,301 [1].

On conçoit combien des tables de mortalité aussi détaillées et assises sur de pareilles bases, peuvent éclairer l'influence, sur la vie, des saisons et des climats, du séjour dans telle ou telle localité donnée, enfin l'influence de la nourriture, du degré de civilisation, de la misère ou de l'aisance générale, en un mot de l'ensemble des conditions dans lesquelles vivent les populations.

Et, à cet égard, on s'étonne que, malgré l'étendue des recherches nécessaires à la rédaction de ces tables, les gouvernements n'aient jamais pensé, jusqu'ici, à en faire recueillir les éléments. D'un autre côté, les médecins n'ont pas assez compris qu'ils en avaient besoin pour résoudre les plus importantes questions de salubrité. Il en résulte qu'on ne sait rien de précis, d'exact, de satisfaisant sur une foule de sujets qui appartiennent à l'hygiène publique, et que souvent, sur ces matières, les opinions les plus opposées entre elles ou les plus contraires à la vérité sont celles que l'on adopte.

Il serait bien curieux cependant de savoir avec certitude ce qu'il faut croire. De bonnes tables de mortalité peuvent seules nous l'apprendre. Leur utilité n'est donc pas douteuse. On conçoit d'ailleurs qu'elle n'est en rien détruite par les abus nombreux que l'on a faits, dans ces derniers temps, de ces tables et des autres documents statistiques, ou de ce qui leur ressemble.

Les tableaux XIV et XIV *bis* donnent le résumé suivant de l'influence comparative des saisons sur tous les décès réunis qui ont eu lieu à domicile (ceux des hôpitaux et hospices n'y sont pas compris) dans les États continentaux de Sardaigne, pendant la période de 1828 à 1837 :

---

12 à 13 ans; là encore le nombre des décès s'accroît lentement après 20 ans pour diminuer, puis s'accroître jusques entre 70 et 80 ans, et diminuer ensuite sans interruption... Il faut toutefois noter deux différences pour la période de 20 à 30 ans. La première, c'est que le maximum du premier accroissement des décès tombe sur l'âge de 21 ans dans la Sardaigne continentale, et sur celui de 23 à 24 ans en France et en Belgique. La seconde différence consiste en ce que, passé 13 ans, il meurt constamment plus de femmes que d'hommes (comme il en mourait moins jusque-là); tandis qu'en France et en Belgique cette règle souffre, de 21 à 26 ans, une exception dans les villes, par l'effervescence des passions, qui, entraînant dans une vie de désordres et de vices, devient ainsi cause fréquente de mort *.

[1] 213,961 dans les villes et 949,400 dans les communes rurales.

* Page 712.

	VILLES.		COMMUNES RURALES.		TOTAUX.
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
Janvier.....	9,955	9,800	46,435	46,469	112,659
Février.	9,160	8,956	43,264	43,416	104,796
Mars.....	9,534	9,389	43,436	43,062	105,421
Avril.....	8,865	8,530	41,386	41,112	99,893
Mai.....	7,926	7,528	34,870	34,601	84,925
Juin.....	7,713	7,435	32,688	31,908	79,744
Juillet.....	8,971	8,545	36,285	36,163	89,964
Août.....	11,124	10,702	42,747	42,533	107,106
Septembre....	9,645	9,201	39,326	39,442	97,614
Octobre.....	8,454	8,301	36,098	37,049	89,902
Novembre. ...	8,407	8,488	37,979	39,250	94,124
Décembre.....	8,663	8,669	39,560	40,321	97,213
	108,417	105,544	474,074	475,326	1,163,361
	213,961		949,400		
			Hôpitaux et hospices.....		39,889

L'influence des saisons sort bien évidente de ces chiffres. Dans les villes et dans les campagnes, pour le sexe masculin et pour le sexe féminin, les époques les plus chargées de décès sont toujours l'hiver et la fin de l'été, surtout l'hiver, et c'est à la fin du printemps et au commencement de l'automne qu'il y en a le moins. S'il nous était permis d'examiner ici séparément les faits pour chacune des 38 provinces ou pour chacune des 10 années comprises dans les recherches, ce serait encore le même ordre, tant le retour périodique des mêmes saisons ramène régulièrement les mêmes effets. Ainsi, nous trouverions presque partout deux *maxima* et deux *minima* annuels de la mortalité, tombant chaque année, pour ainsi dire, sur les mêmes mois ; les *maxima* en janvier et août, et les *minima* en mai ou juin et octobre.

C'est au reste, à cet égard, comme dans les autres pays de l'Europe pour lesquels des recherches analogues ont été faites, avec cette différence cependant que, comme pour les naissances, l'ordre des saisons varie suivant le degré de latitude de ces pays, leur élévation au-dessus du niveau de la mer, en un mot leur climat. Il varie même, quant aux seuls décès, un peu suivant la civilisation et les conditions dans lesquelles y vivent les habitants [1].

On trouve pour Paris, par exemple, en rangeant les saisons dans l'ordre décroissant de la mortalité, le printemps, l'hiver, l'automne et l'été, au lieu de

[1] Ainsi, autrefois à Paris, la fin des étés chauds s'accompagnait de maladies épidémiques, et le *maximum* des décès tombait au commencement de l'automne. Mais par l'effet des améliorations successives qui ont eu lieu, soit dans l'état sanitaire de cette ville elle-même, soit dans le sort, dans la condition des habitants, l'époque annuelle du *maximum* de la mortalité a été déplacée; et ce changement tient, non à un accroissement pendant la saison qui offre aujourd'hui le *maximum*, mais à une diminution durant la saison qui comptait autrefois le plus de décès. (Voir, dans les *Annales d'hygiène publique*, tome IX, un Mémoire intitulé : *Des Épidémies sous le rapport de la statistique médicale et de l'économie politique.*)

l'hiver, l'été, l'automne et le printemps. Ainsi, le *maximum* absolu des décès à Paris et leur *minimum* dans l'ensemble des États continentaux de Sardaigne tombent aujourd'hui sur la même saison. Enfin, le second *maximum* et les deux *minima* avancent chacun d'un mois dans cet État sur les époques où on les observe ici

Le tableau n° XV clôt tous les autres. C'est un résumé général indiquant, pour chacune des huit grandes provinces ou intendances, et pour chacune des trente-huit petites dont les premières sont formées, les nombres totaux des naissances, des mariages et des décès qui ont eu lieu pendant les dix années d'observation, ainsi que les rapports de ces nombres entre eux et à la population recensée en 1858.

Voici ces rapports tels qu'ils sont établis pour une année moyenne des huit grandes provinces :

	DÉCÈS.		NAISSANCES.		MARIAGES.		
	SUR 100		SUR 100		SUR 100	POUR 100 NAISSANCES	
	habitants.	naissances.	habitants.	décès.	habitants.	totales.	légitimes.
Savoie.....	2. 45	76. 54	3. 21	130. 65	0 65	29. 33	20. 87
Nice.....	2. 54	77. 09	3. 26	128. 06	0 70	21. 62	22. 01
Gênes.....	2. 69	76. 85	3. 50	130. 12	0. 72	20. 49	21. 01
Aoste.....	2. 88	88. 19	3. 265	113. 39	0. 68	20. 76	20. 76
Turin	3. 00	85. 53	3. 50	116. 91	0. 745	21. 29	21. 95
Alexandrie.	3. 08	84. 58	3. 64	118. 22	0. 80	22. 13	22. 36
Novare.	3. 20	84. 01	3. 805	119. 04	0. [illegible]	21. 07	21. 34
Cuneo.	3. 25	87. 20	3. 72	114. 68	0 77	20. 71	21. 11
	2. 916	82. 56	3. 53	121. 13	0. 74	21. 06	21. 51

Les provinces sont rangées ici dans l'ordre croissant de la mortalité. Il résulte des chiffres que c'est dans les trois premières, les provinces de Savoie, de Nice et de Gênes, qu'il y a, relativement à la population, non-seulement le moins de décès, mais encore le moins de naissances et de mariages; et dans les trois dernières, celles d'Alexandrie, de Novare, de Cunéo, qu'il y en a le plus [1]. En d'autres termes, dans les trois premières, la durée moyenne de la vie est la plus longue, le renouvellement des générations le plus lent, le mouvement de la population le moins rapide; et dans les trois dernières c'est tout le contraire.

Je n'ose pas émettre une seule réflexion sur ces faits; il faudrait pour cela bien connaître le pays et le sort des habitants, les conditions dans lesquelles ils se trouvent. La même ignorance ne me permet pas d'étendre la comparaison aux provinces ou intendances secondaires.

L'étude que nous faisions, il n'y a qu'un instant, de l'influence comparative des diverses saisons sur la mortalité générale, pourrait être faite, à l'aide du tableau n° XIII, pour chacun des âges, depuis la naissance jusqu'à la plus extrême vieillesse, ou mieux pour chacune des trente catégories d'âge en les-

[1] C'est aussi pour un même nombre de naissances, dans les trois premières, que l'on compte le moins de décès, et dans les trois dernières qu'il y en a le plus.

A11

quelles ce tableau est divisé. Je n'ai pas craint d'entreprendre ce travail, et il m'a conduit à découvrir, si j'ose ainsi parler, une loi physiologique inconnue jusqu'à présent, du moins dans son ensemble, parce qu'on n'en avait pas encore recueilli les éléments d'une manière suivie ou sur une échelle assez grande. Mais la Commission supérieure de statistique de Turin et la Commission centrale de Bruxelles sont entrées en même temps dans cette bonne voie, la première par la publication du volume dont je rends compte, et la seconde par les quatre publications du mouvement de la population belge en 1841, 1842, 1843 et 1844.

C'est une innovation importante, puisqu'il en sort, je viens de le dire, la manifestation d'une loi à laquelle nous sommes soumis; loi complexe qui, dans une mesure variable, comme la combinaison des forces ou causes dont elle est la manifestation, doit s'étendre à tout le règne animal. Trop de faits l'attestent pour qu'il ne faille pas l'admettre. C'est en vertu de cette loi qu'est réglée, pour chaque âge, la distribution de la mortalité entre les saisons, et que dans les contrées salubres de nos climats (les *contrées salubres*, je souligne ces mots), le *maximum* absolu des décès tombe sur les mois les plus froids pour les nouveau-nés et les vieillards, et sur d'autres mois, mais principalement sur un seul, pour les âges intermédiaires.

On ne connaissait que des fragments de cette loi, et maintenant, grâce aux recueils de documents cités, on peut l'avoir presque entière et bien évidente. C'est un chapitre tout nouveau pour l'histoire naturelle de l'homme.

Après avoir reconnu les faits qui permettent de remonter à la loi dont il s'agit, j'ai dû, non-seulement les dégager des nombreux tableaux qui les contiennent, mais encore faire des recherches pour les retrouver ailleurs; car s'ils étaient particuliers à la Sardaigne, ils n'auraient aucun caractère de constance, ou mieux, ils n'existeraient point. Cette partie de ma tâche a été un travail immense; il m'a fallu remanier une quantité prodigieuse de chiffres, les combiner autrement qu'ils ne l'étaient, et faire une foule de calculs. Elle sera, j'espère, ma meilleure excuse, et envers l'Académie et envers la Commission supérieure de Turin, d'avoir tardé si longtemps à présenter ce rapport.

Je l'arrête ici. Dès que je le pourrai, c'est-à-dire, quand j'aurai recueilli encore de nouveaux documents, j'entretiendrai l'Académie de la loi à laquelle je viens de faire allusion.

EXTRAIT DU N° 60 DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES (NOVEMBRE 1846).

Imprimerie de HENNUYER et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.